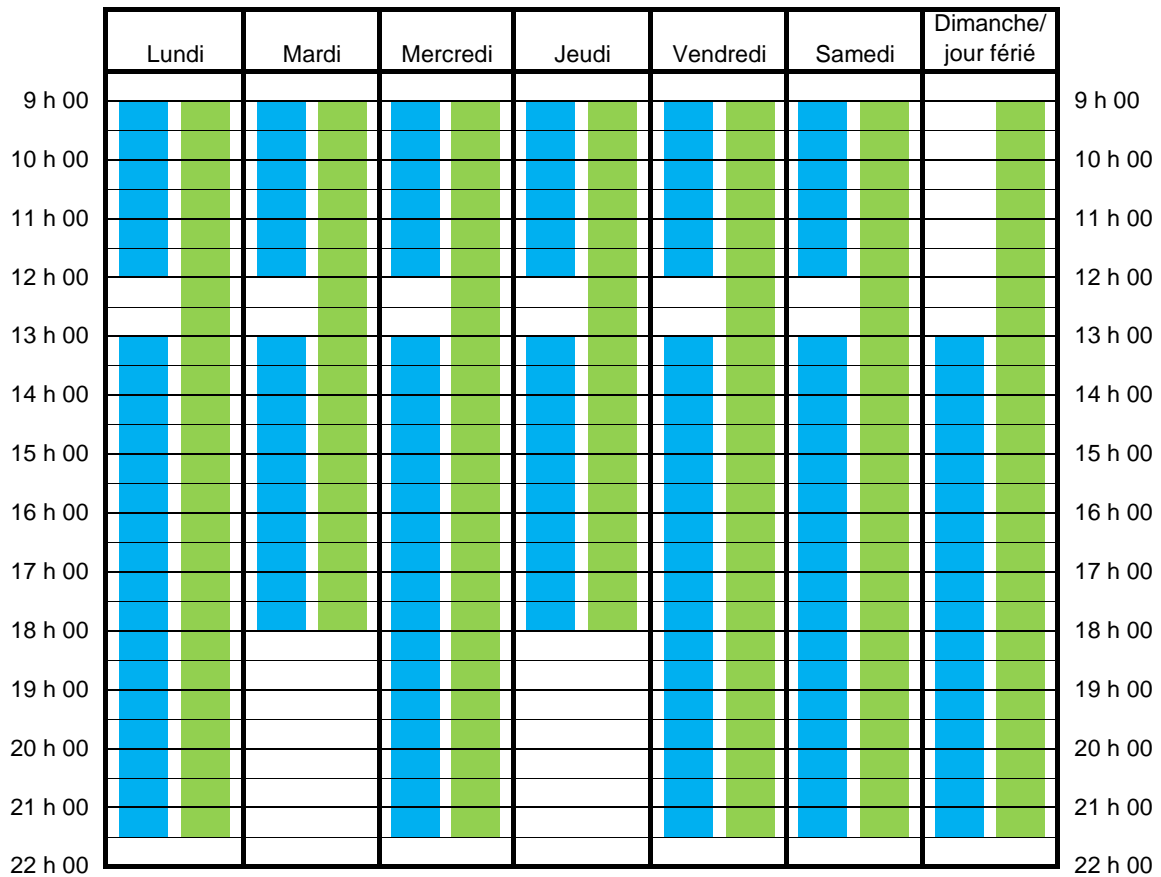


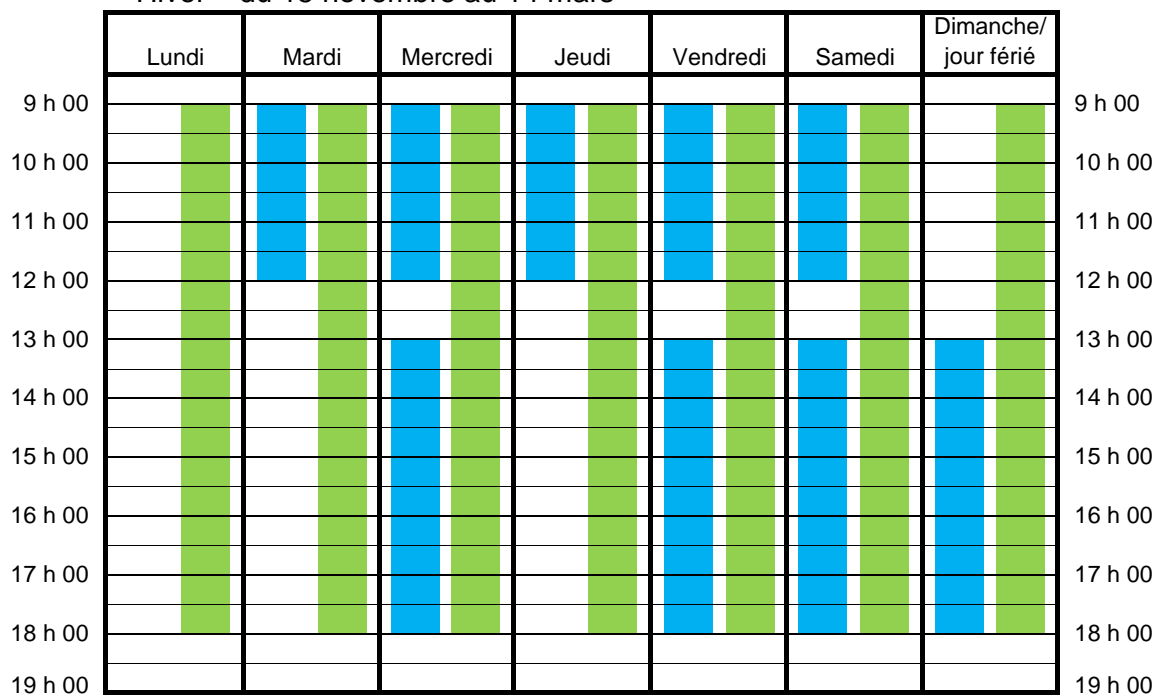
Horaires de vol

Annexe 2 au règlement de terrain du GAM Romont

« Eté » du 15 mars au 14 novembre



« Hiver » du 15 novembre au 14 mars



Légende :

Vol moteur

Vol sans nuisance

Par "**moteur**" nous entendons : moteur à combustion interne ainsi que tout moteur électrique alimenté par plus de 3 éléments LiPo. Les avions à turbine électrique ainsi que les racers et autres "Funjet" sont soumis aux mêmes restrictions que les moteurs à combustion, quel que soit le nombre d'éléments.